

Conseil communal de Château-d'Œx**Procès-verbal de la séance du jeudi 15 mars 2018
20h30 - 22h05, Salle du Conseil communal**

Présidence : Mme Sonia Ludi

Mme la Présidente ouvre la séance et adresse la bienvenue aux membres de l'Assemblée, aux membres de la Municipalité, à M. l'Adjoint au Service des travaux ainsi qu'au représentant de la presse.

Le mode de convocation de ce Conseil communal ne donne lieu à aucune remarque.

1. Appel

Présent-e-s : 53 Conseillères et Conseillers

Excusé-e-s : Mmes et MM. Nancy Chamorel, Patrick Girardet, Jacques Henchoz, Francine Morier, Bernadette RoCHAT-Henchoz, Yvonne Wespi

Absente : Mme Susanne Germann

Huissier : M. François Andrey

Scrutateurs : MM. Fernando Ferreira et Jacques-François Pradervand

Le quorum est atteint : le Conseil communal peut valablement délibérer.

Mme la Présidente implore la bénédiction divine.

Mme la Présidente soumet l'ordre du jour suivant à l'Assemblée :

Ordre du jour**1. Appel****2. Correspondances du Bureau****3. Communications du Bureau****4. Communications de la Municipalité**

5. Préavis No 2 Demande de crédit pour le remplacement et la pose d'équipements techniques à la Piscine du Berceau

6. Préavis No 3 Demande de crédit pour la réfection du chemin public de Vieille Combe

7. Préavis No 4 Demande de crédit pour les forfaits de raccordements au réseau de chauffage à distance de divers bâtiments, propriétés de la Commune ainsi que pour les transformations des chaufferies existantes

8. Propositions individuelles

La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est approuvé.

2. Correspondances du Bureau

Les correspondances sont consultables par les Conseiller-e-s auprès de la Secrétaire du Conseil communal.

Lettre de M. le Syndic, Charles-André Ramseier, datée du 19 février 2018, qui annonce sa démission au 30 juin 2018. Ce courrier a été transmis aux membres du Conseil communal par courriel le 20 février 2018.

Courrier de la part de M. Paul Bornet, daté du 07 février 2018 et comportant de nombreuses annexes, au sujet de la gestion des autorités communales durant les années 1990.

3. Communications du Bureau

Les communications du Bureau et de la Municipalité ne sont pas mises en discussion ; il est possible d'y revenir lors des propositions individuelles.

Rappel du Forum Addictions, organisé par le Médecin cantonal, à Lausanne le jeudi 31 mai (information envoyée par courriel aux membres du Conseil le 12 02 2018).

Suite à la démission de M. le Syndic, les élections complémentaires à la Municipalité se tiendront le dimanche 10 juin 2018 (éventuel 2e tour le dimanche 1er juillet 2018) ; le dépôt des listes de candidatures est fixé au lundi 30 avril 2018 pour le premier tour (le mardi 12 juin pour le 2e tour). Si une seule candidature est présentée, l'élection sera tacite.

Se référer à la convocation préfectorale du 9 mars 2018

4. Communications de la Municipalité

Voir le détail sur www.chateaudoux-admin.ch > Politique > Conseil communal > séance du 15 mars 2018

M. Charles-André Ramseier, Syndic

L'importance des relations directes avec le Conseil d'Etat

M. Stéphane Henchoz

Abattoir des Ouges

Etude relative à l'achat d'un broyeur pour la déchèterie de La Chaudanne

M. Eric Grandjean

Information relative au Préavis 01-2018, Réfection de la route communale du Mont, secteur « Les Brayes », suite à un glissement de terrain

La 1^e phase des travaux est terminée, la route est ouverte depuis ce soir.

La 2^e phase se déroulera ultérieurement, après la procédure de soumission aux marchés publics (cf. Conseil communal du 15 02 2018).

5. Préavis No 2 Demande de crédit pour le remplacement et la pose d'équipements techniques à la Piscine du Berceau

Commission :

M. Yves Ansermet, 1^e membre - M. Sylvain Clot, Rapporteur

MM. Jérôme Mottier, Colin Rossier, Nelson Vaillancourt

Délégation municipale :

M. Charles-André Ramseier, Syndic

M. Xavier Feal, Adjoint au Service des travaux

Rapport de Commission - séance du 26 février 2018

Lecture : **M. Sylvain Clot**

La Commission, à l'unanimité de ses membres, propose à l'Assemblée d'approuver le Préavis 02-2018 tel que présenté.

Discussion

M. Raymond Vuadens ne remet pas en question ce préavis. Il souhaite obtenir des renseignements au sujet de la réflexion en cours depuis fin 2015 sur la régionalisation des infrastructures sportives, de loisirs et culturelles. Où en est cette démarche ? Est-ce qu'à l'avenir ce type de réfections sera financé par ce fond régional ?

M. Charles-André Ramseier, Syndic, informe que certains éléments de cette démarche font partie de la réflexion au sujet de la fusion entre Pays-d'Enhaut Tourisme et Pays-d'Enhaut Région, prévue pour l'automne 2018. Il a bon espoir qu'un soutien régional soit mis en place. Il est cependant encore trop tôt pour préciser les éventuelles participations financières des Communes damounaises car les questions d'investissement et d'exploitation liées aux différentes infrastructures doivent encore être analysées dans le détail.

La parole n'est plus demandée.

Vote du Préavis

Le préavis 02-2018 est accepté à l'unanimité des membres présents.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 02/2018 du 30 janvier 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la municipalité à entreprendre le remplacement et la pose d'équipements techniques à la Piscine du Berceau
- B) **D'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 65'500.00.
- C) **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire.
- D) **D'amortir** ce montant sur une période de 10 ans, à raison de CHF 6'550.00 par année, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 1'637.50 la première année, selon les conditions actuelles.

6. Préavis No 3 Demande de crédit pour la réfection du chemin public de Vieille Combe

Commission :

Mme Anne-Isabelle Mottier, 1^e membre - M. Nicolas Henchoz, Rapporteur
Mme Yvonne Wespi, MM. Jean-Philippe Blum, Luis Ferreira

Délégation municipale :

M. Eric Grandjean
M. Roland Oguey, Chef du Service des travaux

Rapport de Commission - séance du 28 février 2018

Lecture : **M. Nicolas Henchoz**

Correction au rapport, page 2 : CHF 500'000 au lieu de CHF 300'000.

A l'unanimité de ses membres, la Commission approuve le Préavis 03-2018 tel que présenté.

Discussion

M. Maxime Lenoir a visité le site avec la CoGeFi, en mai 2017. Il rappelle que la route d'accès est limitée à 30 tonnes et qu'elle sera dégradée par les camions (cf. rapport de commission p.2). Il demande si les entreprises de génie civil sont bien conscientes de cette limitation du tonnage et si la Municipalité - le Service des travaux - pourra surveiller cela de manière ponctuelle et précise, afin d'éviter des dégâts trop importants dont les coûts de remise en état incomberont à la Commune.

M. Eric Grandjean, Municipal, informe que cette limitation du tonnage est indiquée dans le cahier des charges de la soumission. La surveillance s'avère cependant difficile et coûteuse (participation de la Gendarmerie, pesée du véhicule...). La Municipalité insistera cependant auprès des entreprises lors des travaux.

La parole n'est plus demandée.

Vote du Préavis

Le préavis 03-2018 est accepté à l'unanimité des membres présents.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 03/2018 du 30 janvier 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la municipalité à entreprendre la réfection du chemin public de Vieille Combe.
- B) **D'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 205'000.00.
- C) **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire.
- D) **D'amortir** le montant de CHF 205'000.00 sur une période de 15 ans, à raison de CHF 13'670.00 par année, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 5'125.00 la première année, selon les conditions actuelles.

7. Préavis No 4 Demande de crédit pour les forfaits de raccordements au réseau de chauffage à distance de divers bâtiments, propriétés de la Commune ainsi que pour les transformations des chaufferies existantes

Commission de Gestion-Finances (CoGeFi) :

M. Alain Rossier, Président - M. Pascal Berruex, Rapporteur
Mmes Anastasia Andrey, Sylviane Clot (excusée), Valérie Isoz
MM. Xavier Ecoffey, Fred-Paulin Gétaz, Maxime Lenoir

Délégation municipale :

M. Christian Daenzer

Rapport de CoGeFi - séances du 26 février et du 7 mars 2018

Lecture : **M. Pascal Berruex**

A l'unanimité, la CoGeFi confirme la capacité financière de la Commune à assumer cet investissement, tout en étant sceptique face au bilan financier de ce projet et à son impact à long terme sur les finances communales.

Commission :

M. Jean-Louis Rossier, 1^e membre - M. Claude Schnegg, Rapporteur
Mmes Véronique Jaquillard, Francine Morier, M. Fernando Ferreira

M. Alain Rossier, Président de la CoGeFi, a assisté à la première partie de la séance du 1^{er} mars 2018 afin de pouvoir entendre les explications de M. le Boursier communal concernant le mécanisme financier du préavis.

Délégation municipale :

M. Christian Daenzer
M. Roland Oguey, Chef du Service des travaux (séance 27 février)
M. Jean-Michel Chapalay, Boursier communal (séance 1^{er} mars)

Rapport de Commission - séances du 27 février et du 1^{er} mars 2018

Lecture : **M. Claude Schnegg**

La Commission émet plusieurs recommandations. Elle valide le Préavis 04-2018 à l'unanimité et tel que proposé.

Discussion

Mme Céline Baux relève que cette installation lui semble séduisante et que ce projet est favorable du point de vue écologique et de celui de l'économie locale. Elle a apprécié les explications reçues lors de la séance du groupe ainsi que la qualité des rapports des Commissions. Par contre, financièrement, les montants sont importants et le coût du chauffage sera plus élevé. Elle regrette que le préavis ne mentionne pas le coût du changement des chaudières, ce qui aurait permis de comparer les coûts du chauffage à mazout versus à bois.

Mme Céline Baux évoque le cas de la Commune de Bassins, propriétaire de la centrale de chauffe, qui ne peut plus en assurer les coûts et l'exploitation : le Conseil communal doit se prononcer (séance du 20 mars 2018) sur la reprise par Romande Energie Services SA (www.romande-energie.ch) de cette exploitation. Cela pose la question de savoir comment Château-d'Œx pourra assumer la centrale de chauffe dans 25 ans, et d'autre part, après 25 ans, une centrale nécessite probablement des réparations.

En conclusion, au vu des soucis financiers relevés notamment par le rapport de la CoGeFi, elle s'abstiendra sur ce préavis.

M. Christian Daenzer, Municipal, remercie les deux commissions pour leurs remarques pertinentes et leurs questions détaillées. Il souhaite exprimer les éléments suivants :

- Le projet prévoit une chaudière à bois de 1.5 mégawatt, ce qui représente une économie de 350'000 litres de mazout, soit 900m³ de CO²/jour rejetés en moins dans l'atmosphère
- Selon SuisseEnergie (www.suisseenergie.ch), le bois a permis de créer 17'600 emplois, pour une production de 3'321 mégawatt : cela signifie que de nombreux chauffages à bois sont en fonctionnement et que ce système fonctionne bien.
- Le Nouveau Collège Henchoz, comme toute nouvelle construction, devrait utiliser au moins 30% d'énergie renouvelable selon la Loi sur l'énergie. L'Etat a autorisé une dispense en

vue de la connexion au chauffage à bois à distance. Si le réseau de chauffage à distance n'est pas réalisé, cela pourra poser problème.

En réponse à Mme Céline Baux, M. Christian Daenzer informe que la Municipalité n'a pas demandé d'offres pour des chaudières à mazout, mais que leur remplacement coûterait près de CHF 500'000. Il mentionne en outre l'exemple de la Commune d'Avenches qui gérait sa centrale de chauffe puis l'a mise en soumission et a pu attribuer sa gestion à des personnes compétentes.

En conclusion, il encourage l'Assemblée à soutenir ce préavis car ce projet va dans le sens du futur, alliant écologie et économie locale.

M. Nicolas Mottier estime que les calculs sont très difficiles à comparer. Il souhaite connaître le coût au kilowatt/heure (kWh) pratiqué par d'autres Communes ainsi que les variantes possibles par rapport à la taxe de raccordement.

M. Christian Daenzer, Municipal, confirme que les comparaisons sont presque impossibles. A son avis, il s'agit de faire confiance à Romande Energie Services SA qui fait ses calculs pour s'assurer un revenu mais qui a par ailleurs déjà pris un risque en investissant pour la pose des conduites de chauffage à distance au secteur des Bossons. Elle attend maintenant que la Commune se lance elle aussi.

M. Nicolas Mottier fait remarquer que la variante « moyenne » choisie (cf. rapport CoGeFi p.2), qui a une incidence sur le prix du kWh, induit un prix de vente trop élevé pour intéresser les privés à se raccorder. Ne serait-il pas préférable de « montrer l'exemple » et d'engager davantage d'argent communal afin de rendre le prix plus attractif pour les privés ?

M. Pascal Berruex, en réponse à M. Nicolas Mottier, rappelle que la relation entre l'investissement et le coût du kWh concerne uniquement la Commune et non pas les privés.

M. Christian Daenzer, Municipal, précise que Romande Energie Services SA a calculé le kWh à 9,2ct pour l'ensemble des consommatrices et consommateurs de la vallée. Par contre ce sont les taxes d'introduction qui varieront en fonction du montant investi.

M. Jean-Louis Rossier indique qu'il va soutenir ce projet. Le prix du kWh est très difficile à établir ; il varie en fonction de nombreux facteurs tels que l'isolation des bâtiments, la météo, le volume de stockage, etc. Les rapports sont difficiles à comprendre et les disparités selon les bâtiments sont importantes. M. Jean-Louis Rossier indique que ce projet est intéressant pour favoriser l'utilisation du bois local plutôt que de le laisser pourrir en forêt une fois coupé. Le projet de centrale de chauffe est en discussion depuis 25 ans... Il estime que c'est le moment de permettre le démarrage de ce projet en validant ce préavis.

M. Claude Schnegg reconnaît que ce sujet est complexe et qu'il nécessite un vrai débat de fond. Mais il s'agit de prendre une décision de principe sur cet engagement, de faire un pari sur l'avenir, en sachant que le domaine des chauffages à bois et à distance connaît davantage de succès que de faillites. En outre, pour une fois, un investisseur est prêt à s'engager : il serait dommage de le décourager. Il invite l'Assemblée à suivre la Commission.

M. Philippe Rosat demande si les propriétaires de forêt pourront également vendre leur bois ou si le Groupement forestier du Pays-d'Enhaut (www.gfpe.ch) aura le monopole (contrat de fourniture de bois, Préavis 04-2018, p.4).

M. Christian Daenzer, Municipal, posera la question au Groupement forestier concernant la possibilité pour les privés de vendre leur bois. Il ajoute que ce partenariat avec le chauffage à distance permettra au GFPE de créer des places de travail pour les professionnel-le-s de la forêt plus âgé-e-s.

M. Nicolas Kalbfuss, se référant aux 6 conditions suspensives à la validité du contrat (Préavis 04-2018, p.3-4), demande si les responsables de Praz-Soleil et de l'Hôpital ont été contactés et s'il y a un engagement de leur part.

M. Claude Schnegg, chef du projet Pôle Santé du Pays-d'Enhaut, informe que le partenariat avec l'Hôpital est signé.

M. Didier Morier, membre du Conseil de fondation de Praz-Soleil, confirme que Praz-Soleil est intéressé car aucun local n'est prévu pour la chaufferie dans le nouvel établissement.

M. Jean-Philippe Blum, demande si les coûts des différentes étapes de la préparation et de l'approvisionnement du combustible sont assumés par le GFPE et si des endroits sont déjà prévus pour ces activités.

M. Christian Daenzer, Municipal, indique qu'un projet de hangar est envisagé du côté de La Tine, qui pourrait être réalisé en forêt. Le GFPE est responsable, y compris financièrement, de ce hangar.

M. Jean-Louis Rossier complète la réponse en précisant que la préparation du bois se fera en forêt ou dans un emplacement prévu à cet effet, mais pas à proximité de la centrale.

M. Fred-Paulin Gétaz souhaite savoir où en est la réflexion des Communes voisines par rapport à ce projet. Il s'agit également de constater que ce projet permet de devenir indépendant des pays producteurs de fuel.

M. Christian Daenzer, Municipal, n'a pas de précision pour Rougemont. A Rossinière, il est prévu que la Romande Energie Services SA rachète la petite centrale à pellets déjà existante. La centrale de chauffe à plaquettes est quant à elle prévue dans le projet de construction sur la parcelle de la gare (www.24heures.ch/val-de-romandie/rossiniere-confirme-audacieux-engagement-construction-futur/story/23747826).

M. Sylvain Clot demande si le budget présenté pour les travaux comprend le démontage et l'évacuation du matériel, et notamment des citernes à mazout (y c. dégazage).

M. Christian Daenzer, Municipal, ne sait pas.

M. Nicolas Kalbfuss demande si ce préavis représente la dernière décision avant le démarrage du projet de chauffage à distance.

M. Christian Daenzer, Municipal, informe qu'en cas de refus de ce préavis, il est possible que Romande Energie Services SA réalise uniquement une petite centrale pour le Pôle Santé qui serait rentable car elle nécessiterait moins de conduites pour le raccordement. M. Christian Daenzer relève que, contrairement à un espace urbain, la distance des conduites est très importante dans nos villages. Ceci impacte fortement les coûts du projet.

M. Nicolas Mottier relève que les conduites jusqu'au cinéma et au centre sportif n'existent pas encore. Il demande qui va assumer les frais de ces travaux. La Commune devra-t-elle participer, pour le revêtement p.ex. ?

M. Christian Daenzer, Municipal, informe que la Municipalité a décidé d'installer les tuyaux de raccordement aux écoles durant le chantier du parking situé derrière le bâtiment de l'administration communale. Ce raccordement (30 mètres, CHF 10'000) sera remboursé par la Romande Energie Services SA lorsque le contrat de fourniture de chaleur entrera en vigueur. En outre, l'accès entre la Grande Salle et la salle de Paroisse sera élargi (accès véhicule), l'entreprise MOB a versé CHF 50'000 pour ces travaux. Dans ce cas également,

les travaux de raccordement au réseau thermique seront assumés par Romande Energie Services SA. Par contre, les coûts liés aux réseaux d'eau et d'égouts, etc., seront répartis entre les divers bénéficiaires de ces canalisations.

M. Charles-André Ramseier, Syndic, félicite l'Assemblée pour le débat de ce soir, qu'il qualifie de très instructif ; il souligne l'importance du débat, également pour des sujets complexes de ce type. Il s'agit d'un pari pour l'avenir, d'un changement de philosophie, adapté aux capacités de production de bois de notre région. En plus, pour une fois, un investisseur est prêt à collaborer avec les autorités communales. Il s'agit ce soir de lui montrer la confiance que lui accordent les autorités communales, même si la Municipalité se doit de bien calculer et de bien négocier.

La parole n'est plus demandée.

Vote du Préavis

Le préavis 04-2018 est accepté à la majorité moins 2 avis contraires et 2 abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 04/2018 du 30 janvier 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la municipalité à raccorder les bâtiments des Collège Henchoz, Collège de Château-d'Œx, Pavillon primaire, Grande salle, Bâtiment communal, Hôtel de Ville, Cinéma Eden et Centre sportif, locaux de protection civile et Bowling au réseau de chauffage à distance avec transformations des chaufferies existantes.
- B) **D'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 525'000.00.
- C) **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire
- D) **D'amortir** ce montant sur une période de 25 ans, à raison de CHF 21'000.00 par année, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 13'125.00 la première année, selon les conditions actuelles.

8. Propositions individuelles

M. Charles-André Pfister demande que la Municipalité informe le Conseil communal au sujet de l'avenir des remontées mécaniques et du fort de la Braye lorsqu'elle aura des renseignements à ce sujet. Il félicite la Municipalité pour les grandes inscriptions de bienvenue affichées récemment sur le mur en pierre, sous la gare, en anglais et dans les trois langues officielles du pays. Il demande s'il serait opportun d'inscrire également d'autres langues véhiculées par le tourisme (chinois, japonais, arabe...). Pour terminer, M. Charles-André Pfister sollicite également la Municipalité en lui proposant de poursuivre le concept consistant à présenter les personnalités qui honorent la Commune, concept démarré par les illustrations dans le sous voie, à la gare.

M. Stéphane Henchoz, Municipal, confirme que le choix des langues pour ces inscriptions a été largement réfléchi au vu de la multiplicité des nationalités représentées à Château-d'Œx

et que finalement le choix a été porté sur ces langues pour leur dimension nationale (français, allemand, italien) et universelle (anglais). Quant à la représentation de personnalités en lien avec notre Commune, la Municipalité pourra approcher le MOB pour voir comment envisager l'ajout de portraits au fil des décennies, par exemple sur les parois le long des rampes.

M. Charles-André Ramseier, Syndic, a pris note de ces questions. La Municipalité y répondra de manière circonstanciée. Il rappelle que les peintures murales réalisées dans le sous voie de la gare ont été financées grâce au Prix du patrimoine vaudois 2015 (www.retraitespopulaires.ch/actualite/retraites-populaires-decerne-le-prix-du-patrimoine-vaudois-2015-au-musee-du-pays-denhaut). Ce projet est évolutif, mais il s'agira aussi de trouver le financement s'il se poursuit.

Pour ce qui est des langues, elles représentent une grande complexité pour la communication ! Il s'agit d'en assurer un suivi général fort coûteux (panneaux d'information, prospectus, sites internet, etc.). Le choix de ces langues sera peut-être revu à l'avenir en fonction des nationalités des touristes visitant notre village. En tous les cas, ces inscriptions ont un effet positif.

M. Jean-Philippe Blum souhaite réitérer son soutien, et celui d'une partie de la population, en faveur de la salle du Zénith, lieu social et culturel très important pour la région, ce qui est régulièrement rappelé dans le courrier des lecteurs du Journal du Pays-d'Enhaut. Cet espace représente un potentiel intéressant à développer en lien avec toutes les manifestations qui se déroulent sur ce site (parc d'apprentissage du ski, ballons, meeting VW, VTT-24h, etc.). M. Jean-Philippe Blum demande que la décision d'économie annoncée fin octobre 2017 (cf. Conseil communal du 26 octobre 2017) soit réévaluée et qu'à l'avenir le Conseil communal puisse s'exprimer à ce sujet, par exemple sur la base d'un préavis, avant qu'une décision irrévocable soit prise.

M. Christian Daenzer, Municipal, prend note de cette demande.

Mme Céline Baux appuie la demande de M. Jean-Philippe Blum, relevant que des membres du Conseil communal ont à plusieurs reprises demandé des informations à ce sujet (intérêts de la Landi à la location de ce local notamment). Elle souhaite revenir à un sujet également évoqué lors de séances précédentes concernant les activités industrielles pratiquées sur la parcelle située entre La Cheneau et le début de la Route du Pré, vers le cimetière. Ce terrain est-il en zone chalet ? Ce type d'activités est-il autorisé dans ce lieu ? Il lui semble pour sa part qu'il y a incompatibilité.

M. Eric Grandjean, Municipal, rappelle qu'un courrier a été envoyé à l'entreprise concernée. La Municipalité devra vérifier si ces travaux ont cessé.

M. Pierre-Alain Gorgé, qui avait lancé ce sujet, a constaté que le concasseur a été évacué. L'entreprise fait du tri de matériaux de chantier, ce qui génère du bruit (machines) et des poussières. Il rappelle aussi qu'à l'origine, ce terrain était un terrain de tennis.

M. Nicolas Kalbfuss reconnaît que ces activités peuvent gêner. Il se demande pourquoi et comment cette entreprise a pu s'installer à cet endroit, mais il souligne qu'elle a besoin de cet espace. Par ailleurs, suites aux fortes intempéries du début de l'année, il demande où en est l'évaluation financière de l'ensemble des dégâts constatés début janvier et maintenant encore, avec la fonte des neiges. M. Nicolas Kalbfuss est préoccupé par les coûts que les finances communales devront assumer, ce qui limitera les investissements à venir.

M. Eric Grandjean, Municipal, informe que cette évaluation est en cours. Il confirme que des dégâts sont encore régulièrement signalés au Service des travaux.

M. Raymond Vuadens appuie l'intervention M. Jean-Philippe Blum au sujet du Zénith. Par rapport au « Jardin d'Oex Neiges » en Glacières (Préavis 13-2017), il demande si un bilan de la saison d'hiver 2017-2018 a déjà été tiré.

M. Christian Daenzer, Municipal, a listé des éléments qualitatifs (remarques positives, suggestions d'amélioration) de ce parc d'apprentissage, mais l'évaluation financière sera communiquée par TCO SA (Télé - Château-d'Œx SA) lors du bouclage de la saison. Le 31 mars 2018, une délégation du groupe de travail « Parc d'apprentissage » se rend à Grächen/St. Niklaus (VS) pour étudier leur jardin des neiges (www.valais.ch/fr/activites/ski-et-snowboard/jardins-des-neiges/parc-familial-sisu) en vue de la prochaine phase du « Jardin d'Oex Neiges », pour laquelle un préavis sera présenté à l'automne 2018.

M. Pierre-Alain Gorgé, membre du Comité de l'Ecole Suisse de Ski et de Snowboard de Château-d'Œx (ESSS), exprime la satisfaction du comité : bonne valorisation du jardin des neiges, collaboration positive avec TCO SA, aménagements et conditions météorologiques favorables à la production de neige ; l'accueil et les aménagements ont permis de bien répartir la clientèle et de favoriser l'apprentissage du ski. En outre, les animations (nocturnes) et l'image dynamique générée par ce parc ont aussi des retombées positives. L'ESSS est prête à réitérer cette collaboration et encourage les autorités à poursuivre le développement de ce site.

Mme Céline Baux, membre du Conseil d'administration de Sky Event SA, rend la Municipalité attentive qu'en cas d'extension du parc d'apprentissage, il faudra veiller au décollage des ballons durant la saison d'exploitation de ce parc. Des difficultés ont en effet été constatées durant le festival lorsque deux ballons voulaient décoller en même temps. Elle relève cependant que TCO SA, et notamment son directeur, a fait le maximum pour laisser le terrain praticable durant la semaine des ballons.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente clôt la séance à 22h05. Elle remercie les membres du Conseil communal et de la Municipalité pour leur attention et pour la qualité des débats.

Prochain Conseil communal : **jeudi 03 mai 2018**

La Présidente
Sonia Ludi

La Secrétaire
Myriam Stucki Tinouch